

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce treizième jour de novembre deux mille dix-sept (13 novembre 2017) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, Maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Appeler les femmes "le sexe faible" est une diffamation; c'est l'injustice de l'homme envers la femme. Si la non-violence est la loi de l'humanité, l'avenir appartient aux femmes. »

Gandhi

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2018

7. Abrogation de la résolution numéro 2005-02-78 – Reconnaissance du Comité des Loisirs

8. Adoption de la Politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture, version numéro 3.0

9. Nomination du maire suppléant

10. Appui – Projet d'incubateur-accelérateur en économie solidaire et circulaire – Région de la MRC de Maskinongé

11. Dépôt de la liste des taxes impayées

12. Versement des subventions – Programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

13. *Octroi de la subvention aux organismes et versement – Club Optimiste Disco*
14. *Transport - Contribution à Transport adapté & collectif des Chenaux*
15. *Octroi de contrat – Services Matrec inc. – Location de conteneurs et collecte de déchets – Serres Sagami (Serres Savoura St-Étienne inc.)*
16. *Octroi de contrat – Rénovation Guy Lord inc. - Application d'un nouveau fini de plancher – Salle communautaire*
17. *Octroi de contrat – Beaudry et Palato inc. – Services professionnels d'architecture – Application d'un nouveau fini de plancher à la salle communautaire*
18. *Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils – Déneigement du secteur du Lac Robert – 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020*
19. *Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond*
20. *Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien du sentier pédestre hivernal*
21. *Octroi de contrat – Englobe Corp. – Contrôle qualitatif des matériaux – Réfection du mur de soutènement – Rue Principale*
22. *Octroi de contrat – Moteurs Électriques Laval Ltée – Réparation d'une pompe - Station de pompage sise au 1000, rue Principale*
23. *Can-Explore inc. – Travaux supplémentaires - Nettoyage et inspection télévisée de deux conduites d'égout supplémentaires*
24. *Octroi de contrat – Yves Gaillardetz, géographe, urbaniste senior – Services-conseils (coaching) en urbanisme*
25. *Octroi de contrat – Apur Urbanistes conseils – Concordance du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé*
26. *Autorisation de signataires – Entente entre monsieur Gilles Lefebvre et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès – Travaux de nivellement – Projet domiciliaire de la rue François-Chrétien*
27. *Autorisation de signataires – Renouvellement de l'entente inter municipale de collaboration entre la Ville de Trois-Rivières et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès relative à la protection contre l'incendie*
28. *Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (Division Mauricie) – Desserte en mesures d'urgence – Non adhésion pour l'année 2018*
29. *Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier*
30. *Nomination d'un premier répondant en formation*
31. *Modification résolution numéro 2011-12-388 - Adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité*
32. *Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2017-2018*
33. *Demande de dérogation mineure de monsieur François Chénier à l'égard de l'immeuble sis au 488, avenue de Saint-Thomas-de-Caxton, lot 2 544 932 du cadastre du Québec*
34. *Demande de dérogation mineure de monsieur Normand Loranger à l'égard de l'immeuble sis au 1401, rue Principale, lot 2 545 699 du cadastre du Québec*
35. *Programme Emplois d'été Canada 2018*
36. *Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Maskinongé – Projet de nomination de locaux municipaux - Autorisation au Directeur des loisirs – Autorisation de signataire*
37. *Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès – Catéchèse pour les enfants*
38. *Motion de félicitations – Comité d'embellissement*
39. *Motion de félicitations – Madame Jessie Petit et Monsieur Benjamin Grand Camping Les Lions D'Or – Prix d'excellence « 2^e camping de l'année 2017 »*
40. *Affaires diverses*

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

40.1 Remboursement de dommages à M. Paul Bournival – Autorisation de signataires pour la signature d'une quittance

40.2 Motion de félicitations – Service incendie – Recherche Mélissa Blais

40.3 Motion de remerciements – Madame Francine Boulanger

Période de questions

41. Clôture de la séance

2017-11-404

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite le bonsoir et la bienvenue aux personnes présentes à la première séance ordinaire du nouveau mandat du conseil municipal. En premier lieu, il félicite madame Nancy Mignault, nouvelle conseillère, pour avoir été élue lors de l'élection municipale du 5 novembre 2017 et lui souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, la bienvenue à la table du conseil. Il remercie également les deux autres candidats qui se sont présentés, messieurs Mathieu Lahaye et David Chrétien, pour avoir manifesté de l'intérêt à travailler pour leur municipalité. En son nom et au nom de tous ses collègues, le maire remercie de nouveau les citoyens pour leur confiance qu'ils leur ont témoignée et leur assure que l'équipe municipale continuera d'appliquer la même rigueur dans la gestion de la municipalité.

Le maire souligne que normalement, lors de la présente séance ordinaire de novembre, il aurait dû livrer son « Discours du maire » faisant rapport sur la situation financière de la municipalité. Or, à la suite de l'adoption du projet de Loi 122, le 16 juin 2017, la *Loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, cette procédure a été abolie. Il tient toutefois à mentionner que, lors de la séance ordinaire du conseil en juin prochain, il relatera aux citoyens les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément aux modalités déterminées par le conseil. De plus, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice précédent avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, sera publiée sur le site Internet de la municipalité, au plus tard le 31 janvier 2018.

Ensuite, le maire annonce aux citoyens que la sortie 202 du viaduc devrait être de nouveau accessible et la circulation rendue possible dans les deux sens, dès le 15 novembre. Il souligne que, toutefois, le MTQ fermera à nouveau l'accès à cette sortie au printemps, pour trois jours, afin d'y apposer une membrane et asphaltier. Il évoque aussi les travaux de réfection du mur de soutènement de la côte de l'église qui ont débuté depuis le 6 novembre, pour se terminer vers le 20 novembre. Pour continuer, il fait part de l'avancement des travaux de construction de la nouvelle bâtisse au terrain de soccer sur les chemin des Dalles qui devraient être terminés au début du mois de décembre pour accueillir, entre autres, les randonneurs profitant du sentier pédestre hivernal.

Dans le même ordre d'idées, le maire invite les citoyens à venir profiter des infrastructures hivernales, telles que le sentier pédestre d'une longueur d'environ 7 kilomètres (aller-retour) situé aux abords du stationnement du terrain de soccer du chemin des Dalles; la piste de ski de fond située en aval du barrage La Gabelle, du côté ouest, avec une longueur d'environ 5,7 kilomètres; les patinoires, deux aménagées au parc des Grès, ainsi qu'une autre installée au terrain de jeux du secteur

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Saint-Thomas-de-Caxton; le rond de glace et la glissade, tous deux mis en place au parc des Grès.

Pour terminer, le maire félicite, d'une part, les propriétaires du Camping Les Lions d'Or (anciennement appelé Camping Les Grès), Madame Jessie Petit et Monsieur Benjamin Grand, dont l'emplacement touristique a été désigné prix d'excellence « 2^e camping de l'année 2017 » par Camping Québec, lors du Grand Gala annuel qui s'est tenu le 28 octobre dernier à Fairmont Tremblant. Il félicite, d'autre part, le comité d'embellissement pour sa Soirée reconnaissance lors de laquelle vingt-deux propriétaires ont été honorés. Il félicite également les citoyens pour leur volonté de vouloir embellir leur municipalité. Aussi, il tient à féliciter les pompiers pour avoir mis sur pieds une équipe de recherche sur le territoire afin de retrouver madame Mélissa Blais, disparue de Louiseville depuis le 2 novembre dernier. Enfin, il remercie chaleureusement madame Francine Boulanger et salue son implication, à titre de conseillère pour la municipalité pendant plus de neuf ans, soit de mai 2008 à novembre 2017.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2017-11-405

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2017-11-13 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2017-11-406

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2017-11-13.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 C.M., tels que préparés par la secrétaire-trésorière adjointe.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2017-11-407

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 octobre 2017*, totalisant 684 799,56 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 octobre 2017*, au montant de 264 597,90 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Construction et Pavage Boisvert inc. – Autorisation de paiement et autorisation de signataire - Décompte final n° 4 – Réception définitive des ouvrages -- Réfection du boulevard de la Gabelle

2017-11-408

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Construction et Pavage Boisvert inc. de la facture n° 72070 de 61 321,70 \$, avant taxes, datée du 28 septembre 2017, représentant le décompte final n° 4 et la libération de la retenue de 5 %, en tenant compte de la recommandation de l'ingénieure de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, madame Karine Corriveau, dans le cadre des travaux de réfection du boulevard de la Gabelle réalisés au 19 novembre 2016.

Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit décompte n° 4 final, daté du 28 septembre 2017, ainsi que le certificat de réception définitive des ouvrages daté du 17 octobre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2018

2017-11-409

Richard St-Pierre donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2018.

7. Abrogation de la résolution numéro 2005-02-78 – Reconnaissance du Comité des Loisirs

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2005-02-78 par laquelle le conseil municipal reconnaissait le Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès inc. comme étant le seul organisme de coordination des loisirs, des sports et de la culture pour la municipalité, dont le Directeur des loisirs de la municipalité est d'office le directeur général de cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a fait exécuter un diagnostic organisationnel sur les loisirs de la municipalité et qu'il en est ressorti, entre autres, que l'appellation « service des loisirs » devait revenir à la municipalité directement et que l'ancien « Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès » devait changer son appellation et qu'il est de la mission même d'une municipalité de coordonner les loisirs, les sports et la culture;

CONSIDÉRANT que, de cette étude il est également ressorti que le Directeur des loisirs de la municipalité ne devait plus être le directeur général de cet organisme, de manière à conserver l'indépendance de chacun;

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

2017-11-410

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès abroge la résolution numéro 2005-02-78 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 mars 2005.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption de la Politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture, version numéro 3.0

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 3 mars 2014, sa *Politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture*, version 2.0;

CONSIDÉRANT qu'il est de la mission même d'une municipalité de coordonner les loisirs, les sports et la culture et qu'il y a lieu de modifier la version 2.0 de la politique pour en adopter une nouvelle version;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la version 3.0 de la *Politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture*, et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2017-11-411

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version 3.0 de la *Politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 116 du *Code municipal* prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel, en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité, afin de prévoir au cas où une absence du maire survient;

2017-11-412

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Marc Bastien à titre de maire suppléant pour une période de huit (8) mois, soit du 13 novembre 2017 au 9 juillet 2018. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires, pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

La résolution
2017-11-412 a
été abrogée par
la résolution
2017-12-454

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Appui – Projet d'incubateur-accélérateur en économie solidaire et circulaire – Région de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un service d'incubateur-accélérateur en économie solidaire et circulaire vise, entre autres, à mettre à la disposition des entreprises en démarrage des conseils et ressources leur permettant de se lancer dans les meilleures conditions, pour ensuite les assister dans leur recherche de financement;

CONSIDÉRANT que le projet d'incubateur-accélérateur en économie solidaire et circulaire que compte implanter l'entreprise Valorisation solidaire (Le Relais) promet

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

aussi la valorisation, la transformation et le recyclage des matières résiduelles pour en faire de nouvelles ressources;

CONSIDÉRANT la nécessité de développer la notion d'éco-responsabilité au sein de la population;

CONSIDÉRANT les impacts positifs qu'aurait l'implantation d'un tel projet par l'entreprise Valorisation solidaire (Le Relais) sur la création d'emplois dans la région;

2017-11-413

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie l'implantation par Valorisation solidaire (Le Relais) d'un projet d'incubateur-accelérateur en économie solidaire et circulaire dans la région de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer, au cours du mois de novembre, un rapport mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2017-11-414

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 24 novembre 2017 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes accusant un retard seront transmis à la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Versement des subventions – Programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2015, une *Politique établissant un programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux* sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée par M. Carl L.-Caron, de Gestion C. Caron inc., pour les travaux de construction d'un bâtiment neuf sis au 1410, rue Principale, dans lequel se trouvent un dépanneur et un restaurant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention pour l'année 2017;

2017-11-415

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à verser à Gestion C. Caron inc., en conformité avec les dispositions de la *Politique d'aide pour les immeubles commerciaux*, le montant suivant :

- 2017 : 9 848,69 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

13. Octroi de la subvention aux organismes et versement – Club Optimiste Disco

2017-11-416

Il est **proposé** par Nancy Mignault, appuyée de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement de la subvention aux organismes de loisirs, de sports et de culture au Club Optimiste, pour la disco qu'il organise, suivant le rapport transmis le 31 octobre 2017, comme suit :

- Club Optimiste de Saint-Étienne-des-Grès 387 \$
(Disco : 387 jeunes participants en 2017 -1 \$ par jeune)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Transport - Contribution à Transport adapté & collectif des Chenaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire accorder une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilité réduite;

2017-11-417

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, appuyé de Marc Bastien et il est résolu :

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2018 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

Que le budget total pour la 29^e année d'opération est estimé à 332 930 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 380 \$ et que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux au montant de 10 675 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

Que la municipalité mandataire, en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de Transport adapté & collectif des Chenaux;

Que le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, avec Transport adapté & collectif des Chenaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Services Matrec inc. – Location de conteneurs et collecte de déchets – Serres Sagami (Serres Savoura St-Étienne inc.)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 27 septembre 2017 dans le système électronique d'appel

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

d'offres SEAO, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Sagami (Serres Savoura St-Étienne inc.);

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Services Matrec inc.	134 588,00 \$
J. Y. Martel Transport inc.	134 978,00 \$
Gaudreau Environnement inc.	155 833,80 \$

2017-11-418

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Sagami (Serres Savoura St-Étienne inc.) à Services Matrec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 134 588,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Rénovation Guy Lord inc. - Application d'un nouveau fini de plancher – Salle communautaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation, le 11 octobre 2017, pour l'application d'un nouveau fini de plancher à la salle communautaire;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Rénovation Guy Lord inc.	47 532,00 \$
Henri St-Amant et fils inc.	48 900,00 \$
Les Constructions Champagne inc.	50 900,00 \$
A Plus Construction inc.	55 092,25 \$

CONSIDÉRANT que la firme consultante Beaudry et Palato inc. a vérifié la soumission de Rénovation Guy Lord inc., le plus bas soumissionnaire conforme, et qu'elle en fait la recommandation;

2017-11-419

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'octroi de contrat pour l'application d'un nouveau fini de plancher à la salle communautaire à Rénovation Guy Lord inc., au montant de 47 532,00 \$ \$, avant taxes.

Il est aussi résolu d'entériner une affectation de surplus, d'un montant de 7 903 \$, pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

17. Octroi de contrat – Beudry et Palato inc. – Services professionnels d'architecture – Application d'un nouveau fini de plancher à la salle communautaire

2017-11-420

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réalisation d'esquisses, de plans et devis d'exécution et le suivi des travaux, durant l'application du nouveau fini de plancher à la salle communautaire, à la firme d'architectes Beudry et Palato inc., pour un montant de 5 300 \$, avant taxes.

Étapes du mandat	Honoraires
Esquisses	2 000 \$
Plans et devis d'exécution	2 500 \$
Suivi des travaux	800 \$
Total	5 300 \$, avant taxes

Il est aussi résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils – Dénéigement du secteur du Lac Robert – 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation, le 27 septembre 2017, pour le déneigement du secteur du Lac Robert, pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'un (1) soumissionnaire des quatre (4) soumissionnaires invités a présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Rolland Bouchard et fils	28 000 \$

2017-11-421

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le déneigement du secteur du Lac Robert, saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à Rolland Bouchard et fils, au montant de 28 000 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond

2017-11-422

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de préparation et d'entretien de la piste de ski de fond pour l'hiver 2017-2018, selon les termes du devis intitulé *Contrat et cahier de charges pour la préparation et l'entretien de la piste de ski de fond – Hiver 2017-2018*, à Gestion Le Stéphanois inc., au prix de 5 600 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 25 septembre 2017, conditionnellement à l'autorisation d'Hydro-Québec quant à l'utilisation du stationnement.

Il est de plus résolu d'autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

20. Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien du sentier pédestre hivernal

2017-11-423

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de préparation et d'entretien, pour l'hiver 2017-2018, du sentier pédestre hivernal d'une longueur approximative de sept (7) kilomètres, ayant son départ et son arrivée au terrain de soccer du chemin des Dalles, à Gestion Le Stéphanois inc., au prix de 7 100 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 25 septembre 2017.

Il est de plus résolu d'autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Octroi de contrat – Englobe Corp. – Contrôle qualitatif des matériaux – Réfection du mur de soutènement – Rue Principale

2017-11-424

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'octroi de contrat à Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des matériaux durant la réfection du mur de soutènement de la côte de l'église, sur la rue Principale, au coût de 2 027 \$, avant taxes.

Il est aussi résolu d'entériner une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

Il est de plus résolu d'entériner la signature de la convention de prestation de services par madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Octroi de contrat – Moteurs Électriques Laval Ltée – Réparation d'une pompe - Station de pompage sise au 1000, rue Principale

2017-11-425

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Moteurs Électriques Laval Ltée le contrat pour la réparation d'une pompe à la station de pompage située au 1000, rue Principale, pour un montant de 4 501,50 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus non affecté pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Can-Explore inc. – Travaux supplémentaires - Nettoyage et inspection télévisée de deux conduites d'égout supplémentaires

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 2017-09-357, le conseil municipal octroyait le contrat à Can-Explore inc. pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire, dans le cadre du « Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées » subventionné par le programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2014-2018)*,

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a avisé la municipalité du fait que des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de deux conduites d'égout supplémentaires ont été nécessaires;

2017-11-426

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de deux conduites d'égout supplémentaires au contrat octroyé à Can-Explore inc. par la résolution numéro 2017-09-357, dans le cadre du « Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées », subventionné par la *TECO (2014-2018)*, et autorise le paiement de la facture numéro 1851, datée du 31 octobre 2017, d'un montant de 3 625 \$, avant taxes.

Il est aussi résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Octroi de contrat – Yves Gaillardetz, géographe, urbaniste senior – Services-conseils (coaching) en urbanisme

2017-11-427

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Yves Gaillardetz, géographe et urbaniste senior, le contrat pour des services-conseils (coaching) auprès du personnel responsable de l'urbanisme, selon les termes de l'offre de service professionnel datée du 9 novembre 2017, comprenant une banque d'un maximum de quinze (15) heures, au taux horaire de 105,00 \$, pour un montant total de 1 575 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Octroi de contrat – Apur Urbanistes conseils – Concordance du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que des éléments supplémentaires de non-conformités au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ont été identifiés par son Service de l'aménagement dans le plan et les règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement numéro 257-12 qui vient modifier certains éléments du Schéma d'aménagement de la MRC, ce qui implique d'apporter des modifications supplémentaires au plan et aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme d'urbanistes pour une assistance professionnelle afin de réaliser les documents finaux permettant d'obtenir, auprès de la MRC de Maskinongé, les attestations de conformité requises du plan et de la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Apur Urbanistes conseils, datée du 10 novembre 2017;

2017-11-428

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Apur Urbanistes conseils le mandat de procéder aux modifications finales du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité, afin d'obtenir la conformité de ceux-ci au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Maskinongé. Suivant l'offre de services professionnels datée du 10 novembre 2017, le mandat requerra entre treize (13) et dix-sept (17) heures, au taux horaire de 100 \$, pour un montant pouvant varier entre 1 300 \$ et 1 700 \$, avant taxes, en plus des frais administratifs et de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Autorisation de signataires – Entente entre monsieur Gilles Lefebvre et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès – Travaux de nivellement – Projet domiciliaire de la rue François-Chrétien

CONSIDÉRANT que l'entente préparée par la Directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès ont pris connaissance de l'entente portant sur les travaux de nivellement à être effectués, dans le cadre du projet de développement domiciliaire de la rue François-Chrétien, et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2017-11-429

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, appuyé de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Maire, monsieur Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir entre M. Gilles Lefebvre et la municipalité relativement aux travaux de nivellement, dans le cadre du projet de développement domiciliaire de la rue François-Chrétien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Autorisation de signataires – Renouvellement de l'entente inter municipale de collaboration entre la Ville de Trois-Rivières et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès relative à la protection contre l'incendie

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q.c. C-19), ainsi que l'article 569 et les suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1) autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quel que soit la *Loi* qui les régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S3-4) autorisant les municipalités à s'assurer, par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie excède les capacités de son service de sécurité incendie et permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en déterminer les conditions;

CONSIDÉRANT qu'une entente écrite et signée avec la Ville de Trois-Rivières a été conclue par la résolution 2011-04-105 et qu'elle doit être renouvelée, en y ajoutant de nouvelles clauses relatives notamment à l'utilisation de pinces de désincarcération et à la tarification de ce service;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières approuve l'entente par sa résolution numéro C-2017-1025 adoptée lors de la séance que son conseil a tenue le 18 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

2017-11-430 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le renouvellement de l'entente entre la Ville de Trois-Rivières et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès relative à la protection contre l'incendie, ainsi que les nouvelles clauses qui y ont été ajoutées relatives à l'utilisation de pinces de désincarcération et à la tarification de ce service, et autorise le Maire, monsieur Robert Landry, ainsi que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**28. Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (Division Mauricie) –
Desserte en mesures d'urgence – Non adhésion pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT qu'un projet de regroupement a actuellement cours pour les services incendie au niveau de la MRC de Maskinongé et qu'il y a lieu d'attendre le dénouement;

2017-11-431 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès n'adhère pas au *Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (Division Mauricie)* pour la desserte du territoire de la municipalité en mesures d'urgence pour l'année 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier

2017-11-432 Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Mickael Lavergne au poste de pompier au sein du Service incendie à compter du 14 novembre 2017. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Nomination d'un premier répondant en formation

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de sélection des premiers répondants en formation à l'égard de la candidature de monsieur Isaac Boisvert;

2017-11-433 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Isaac Boisvert à titre de premier répondant en formation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**31. Modification résolution numéro 2011-12-388 - Adoption des dispositions
concernant le stationnement dans les rues de la municipalité**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 295, par. 7^o, du *Code de sécurité routière* et conformément au règlement 393-2010, article 3, la municipalité peut fixer par résolution les limitations en matière de stationnement dans les rues de la municipalité;

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

CONSIDÉRANT les pouvoirs consentis aux officiers et/ou aux agents de la paix par les dispositions du règlement 393-2010 de cette municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut fixer des zones d'interdiction de stationnement à la Place Louis-Denis et y indiquer une zone de stationnement autorisée;

2017-11-434

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2011-12-388 par l'ajout des dispositions suivantes :

STATIONNEMENT INTERDIT

« Nom de la rue	Localisation ou début de l'interdiction	Distance ou limite de l'interdiction
Place Louis-Denis	Dans la courbe intérieure, au numéro civique 40 (côté et façade).	Sur une distance de 25 mètres, des deux côtés de la courbe.
Place Louis-Denis	Dans les deux courbes, du numéro civique 75 au numéro civique 120.	Sur une distance totale de 100 mètres, des deux côtés de la rue (côté ouest, sur 75 mètres; côté est, sur 60 mètres).

STATIONNEMENT AUTORISÉ

Nom de la rue	Localisation ou début de l'autorisation	Distance ou Limite de l'autorisation
Place Louis-Denis	Devant les boîtes aux lettres.	Sur une distance de 15 mètres, pour une période de 15 minutes. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. *Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2017-2018*

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures pour le poste de chauffeur occasionnel affecté au déneigement a été effectué préalablement;

2017-11-435

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la liste suivante des chauffeurs occasionnels affectés au déneigement :

- Jacques Gélinas
- Jean-François Grenier
- Félix-Antoine Aubin

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

33. Demande de dérogation mineure de monsieur François Chénier à l'égard de l'immeuble sis au 488, avenue de Saint-Thomas-de-Caxton, lot 2 544 932 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur François Chénier consiste à permettre l'augmentation de la longueur de la marge avant du bâtiment principal situé au 488, avenue de Saint-Thomas-de-Caxton, sur le lot 2 544 932 du cadastre du Québec, situé dans la zone Rs-01, à 24,50 mètres, et la diminution de la longueur de la marge latérale gauche à 0,47 mètre;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 75 du *Règlement de zonage* 234-90 qui prescrit, pour un bâtiment principal, une marge avant d'une longueur maximale de 13 mètres, ainsi que des marges latérales d'une longueur d'un mètre s'il n'y a aucune ouverture le long de la marge latérale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2017-11-436

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par monsieur François Chénier concernant le lot 2 544 932 du cadastre du Québec, situé dans la zone Rs-01, à l'effet d'autoriser l'augmentation de la longueur de la marge avant du bâtiment principal situé au 488, avenue de Saint-Thomas-de-Caxton, à 24,50 mètres, et la diminution de la longueur de la marge latérale gauche à 0,47 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

34. Demande de dérogation mineure de monsieur Normand Loranger à l'égard de l'immeuble sis au 1401, rue Principale, lot 2 545 699 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Normand Loranger consiste à permettre de fermer la galerie latérale de façon à agrandir le bâtiment principal sis à 0,82 mètre de la ligne latérale au 1401, rue Principale, sur le lot 2 545 699 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ce-01;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Normand Loranger consiste à permettre aussi une somme des marges latérales du bâtiment principal de 1,65 mètre;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 82 du *Règlement de zonage* 234-90 qui prescrit pour un bâtiment principal une marge latérale de 2 mètres lorsqu'il y a des ouvertures le long de la marge latérale et une somme des marges latérales de 4 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2017-11-437

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Normand Loranger concernant

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

le lot 2 545 699 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ce-01, à l'effet d'autoriser, d'une part, la fermeture de la galerie latérale de façon à agrandir le bâtiment principal qui est sis à 0,82 mètre de la ligne latérale et, d'autre part, la somme des marges latérales de 1,65 mètre, pour le bâtiment situé au 1401, rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

35. Programme Emplois d'été Canada 2018

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour la tenue de ce camp de jour;

2017-11-438

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des Loisirs, Frédéric Lamothe, à déposer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2018*, pour le poste de moniteur en chef du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

36. Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Maskinongé – Projet de nomination de locaux municipaux - Autorisation au Directeur des loisirs – Autorisation de signataire

2017-11-439

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des loisirs, Frédéric Lamothe, à présenter une demande à la MRC de Maskinongé pour une subvention, provenant du *Fonds d'initiatives culturelles*, destinée à soutenir le projet de nomination des locaux municipaux à l'hôtel de ville, à la salle communautaire et à la bibliothèque, en l'honneur de personnes influentes dans l'histoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu d'autoriser le Directeur des loisirs à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

37. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès – Catéchèse pour les enfants

CONSIDÉRANT la correspondance de Mme Denise B. Fortin, agente de bureau à la Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès, dans laquelle elle demande la location gratuite de la salle communautaire pour offrir une activité de catéchèse aux enfants;

CONSIDÉRANT que Mme B. Fortin demande d'avoir accès gratuitement à la salle communautaire le 3 décembre 2017, de 12 h à 18 h;

2017-11-440

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire à Mme Denise B. Fortin pour la tenue d'une activité de catéchèse qui sera donnée aux enfants le 3 décembre 2017, de 12 h à 18 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

38. Motion de félicitations – Comité d'embellissement

2017-11-441

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité d'embellissement pour la soirée reconnaissance tenue le 20 octobre dernier, où 22 propriétaires ont été honorés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

39. Motion de félicitations – Madame Jessie Petit et Monsieur Benjamin Grand Camping Les Lions D'Or – Prix d'excellence « 2^e camping de l'année 2017 »

2017-11-442

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les propriétaires du Camping Les Lions d'Or (anciennement appelé Camping Les Grès), Madame Jessie Petit et Monsieur Benjamin Grand, dont l'emplacement touristique a été désigné prix d'excellence « 2^e camping de l'année 2017 » par Camping Québec, lors du Grand Gala annuel qui s'est tenu le 28 octobre dernier à Fairmont Tremblant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

40. Affaires diverses

40.1 Remboursement de dommages à M. Paul Bournival – Autorisation de signataires pour la signature d'une quittance

2017-11-443

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'un montant de 300 \$ afin de dédommager M. Paul Bournival pour des dommages occasionnés à sa propriété lors des travaux de pompage sur sa propriété en septembre 2016. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une quittance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

40.2 Motion de félicitations – Service incendie – Recherche Mélissa Blais

2017-11-444

Il est résolu unanimement que le conseil municipal félicite chaleureusement le Service incendie pour son initiative dans la recherche de madame Mélissa Blais sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

40.3 Motion de remerciements – Madame Francine Boulanger

2017-11-445

Il est résolu unanimement que le conseil municipal remercie chaleureusement Madame Francine Boulanger pour son implication au sein du conseil municipal de mai 2008 à novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Période de questions

Début : 20 h 13

Fin : 20 h 15.

41. Clôture de la séance

2017-11-446

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, appuyé de Nancy Mignault et résolu que la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.